

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2806 (2ème Rect)

présenté par
Mme Dubos

ARTICLE 28

Après l'alinéa 115, insérer les huit alinéas suivants :

« VI *bis*. – Au second alinéa de l'article L. 313-17-1 du code de la construction et de l'habitation, les mots : « septième, huitième, neuvième, dixième et onzième » sont remplacés par les mots : « neuvième à treizième ».

« VI *ter*. – Au 3° de l'article L. 651-2 du code de la sécurité sociale, les mots : « neuvième, dixième et onzième » sont remplacés par les mots : « onzième à treizième ».

« VI *quater*. – Au *b* du VIII de l'article L. 3211-7 du code général de la propriété des personnes publiques, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « dixième ».

« VI *quinquies*. – Le code général des impôts est ainsi modifié :

« 1° Le 1 de l'article 207 est ainsi modifié :

« a) Au *a* du 4°, les mots : « septième à onzième » sont remplacés par les mots : « neuvième à treizième » ;

« b) Au *a* du 4° quater, les mots : « septième et neuvième » sont remplacés par les mots : « neuvième et onzième » ;

« c) Au *a* du 14°, les mots : « septième, huitième, neuvième, dixième et onzième » sont remplacés par les mots : « neuvième à treizième » ;

« d) Au *a* du 15°, les mots : « septième, huitième, neuvième, dixième et onzième » sont remplacés par les mots : « neuvième à treizième » ;

« 2° Au IV de l'article 210 E, le mot : « septième » est remplacé par le mot : « neuvième »

« 3° Aux 11 et 11 *bis* du I de l'article 278 *sexies*, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « dixième » ;

« 4° À l'article 1594H-0 *bis*, le mot : « huitième » est remplacé par le mot : « dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les alinéas 2 à 5 de l'article 28 qui modifient la numérotation des alinéas relatifs à la définition du service d'intérêt économique général (SIEG).